

# L' INFORMATION ECONOMIQUE ET LE RENOUVEAU SYNDICAL

LE CAS DE L' EXPERTISE  
ECONOMIQUE POUR LES COMITES  
D' ENTREPRISE EN FRANCE

Christian Dufour CRIMT Colloque Montréal 25 octobre 2012

- 1 LE CADRE INSTITUTIONNEL
- 2 LE CADRE METHODOLOGIQUE ET PROBLEMATIQUE
- 4 TRANSFORMATION DU STATUT DE L' INFORMATION ECONOMIQUE
- 4 QUELS OBJECTIFS POUR L' INFORMATION ECONOMIQUE ?

# 1 LE CADRE INSTITUTIONNEL

- 1.1 La loi autorise depuis 1945 les comités d'entreprise français (50 salariés et +) à faire appel à un Expert-comptable indépendant
- annuellement ;
  - désigné par les membres salariés élus du CE ;
  - avec un droit d'investigation étendu ;
  - missionné par les élus et payé par l'entreprise.
- 1.2 Cette loi s'applique dans :
- les comités d'entreprise, les comités centraux d'entreprise, les comités de groupes.

## LE CADRE INSTITUTIONNEL

- 1.3 Cette possibilité a été étendue depuis 30 ans aux événements exceptionnels qui marquent l'entreprise : licenciements collectifs, restructurations, transformations technologiques.
- 1.4 Peu utilisée pendant très longtemps, cette possibilité a été beaucoup plus sollicitée avec le développement de la crise.

## 2 LE CADRE METHODOLOGIQUE ET PROBLEMATIQUE

- 2.1 La mission de l'expert consiste à recueillir l'information sur la situation économique et sociale de l'entreprise, à la traiter et à en rendre compte aux élus, par des rencontres, par la remise d'un rapport, par la discussion de ce rapport entre l'expert, l'employeur et les élus.
- 2.2 La méthode a consisté à participer à des missions, en tant qu'expert au sein d'un cabinet, depuis 1979, une sorte **d'observation participante et/ou d'enquête-action**.

## METHODOLOGIE ET PROBLEMATIQUE

2.3 Appuyé sur une documentation très complète et de long terme, on peut construire une **vue longitudinale** sur :

- la place de l' intervention économique,
  - l' évolution d' équipes syndicales nombreuses et variées,
  - les stratégies des employeurs en matière d' information économique,
- les relations entre :
  - ° employeurs et représentants,
  - ° les représentants eux-mêmes,
  - ° les représentants, leurs syndicats, leurs bases.

## METHODOLOGIE ET PROBLEMATIQUE

2.4 La problématique se résume dans la question suivante : « **Quelle place l'information économique occupe-t-elle dans le renouveau syndical ?** »

Une partie de la littérature voit dans la conquête de l'information économique un moment clé dans la capacité d'intervention syndicale.

Dans le camp syndical, l'absence d'information est souvent évoquée pour justifier la difficulté à agir.

### 3 TRANSFORMATION DU STATUT DE L' INFORMATION ECONOMIQUE

- 3.1 **La stratégie des firmes a changé** concernant l' information économique, en partie sous la pression des marchés eux-mêmes.
- 3.2 Les directions souhaitent de plus en plus rendre compte de leurs objectifs, surtout lorsqu' ils sont dictés par le haut du groupe.
- 3.3 La rapidité de diffusion de l' information nécessite une mobilisation plus permanente (rapports intermédiaires, etc.).



# TRANSFORMATION DU STATUT DE L' INFORMATION ECONOMIQUE

## 3.4 Les échanges entre acteurs se sont transformés

- le face à face employeurs/syndicalistes s' est distendu : centralisation des groupes, affaiblissement des syndicats, difficulté conflictuelle ;
- les enjeux locaux se sont renforcés (emploi) ;
- les revendications syndicales sont moins offensives ;
- les stratégies RH ont pris le dessus sur l' initiative syndicale.

# 4 QUELS OBJECTIFS POUR L' INFORMATION ECONOMIQUE ?

- 4.1 Les équipes syndicales, devenues plus techniques sur ces sujets, manquent souvent d'objectifs proprement syndicaux. La connaissance exhaustive est privilégiée sur le ciblage d'enjeux à portée des représentants.
- 4.2 C' est souvent en se rapprochant des questions « sociales » que les représentants gagnent en pertinence sur l' information économique.

## QUELS OBJECTIFS POUR L' INFORMATION ECONOMIQUE ?

4.3 L' information économique ne constitue pas un objectif autonome de l' action syndicale.

4.4 La prérogative des employeurs est dans la décision, pas dans l' information ou l' expertise.

4.5 La construction de stratégies économiques alternatives, souvent évoquée, ne peut aboutir qu' au bout d' un long processus et dans des conditions exceptionnelles, pas dans la vie syndicale courante.

## QUELS OBJECTIFS POUR L' INFORMATION ECONOMIQUE ?

- 4.6 L' absence d' information économique est un handicap important. L' expertise économique n' a de sens que si elle se relie à une stratégie syndicale solide ;
- 4.7 L' idée de représentants « experts » est une fausse piste. L' expertise des représentants est dans la représentation, pas dans la technique comptable ou économique.
- 4.8 L' information économique ne remplace pas le lien étroit avec les membres.